

# COLLEGE EMPLOYEUR

277 rue Saint-Jacques, 75240 Paris Cedex 05

Tel.: 01.53.73.74.40 - Fax: 01.53.73.74.44 – [secretaire@collegeemployeur.org](mailto:secretaire@collegeemployeur.org)

Paris, le 5 juillet 2017



## Régimes de prévoyance Appel de cotisation pour 2018

Madame, Monsieur,

L'effort de sécurisation et d'assainissement des régimes de prévoyance se poursuit.

S'agissant du **régime des enseignants**, l'assainissement arrive à son terme.

En effet, après 7 ans d'appel de la contribution des établissements à 20% du taux contractuel, la résorption des excédents est acquise.

Le taux d'appel de la contribution des établissements est porté à un niveau d'équilibre et permet la constitution d'une réserve légalement encadrée (provision pour égalisation).

La Commission nationale a décidé de porter la contribution des établissements à **0,75% pour 2018** au lieu de 1,05%.

Vous trouverez la notification en cliquant, [ici](#).

S'agissant du **régime des cadres et non cadres**, la commission paritaire a décidé de maintenir les taux appelés depuis 2015. La cotisation patronale sera donc appelée à 0,59% au lieu de 1,35%.

Pour les cadres la convention de 1947 contraint les établissements à cotiser sur une base de 1,50% sur la tranche A.

En revanche, afin de résorber plus rapidement les réserves, la commission a décidé d'une **vacance de cotisation** pour les 2 premiers trimestres dans les conditions fixées dans la note aux assureurs (cotisations des non cadres et contribution des salariés cadres).

Vous trouverez la notification en cliquant, [ici](#).

Ces notifications fixent la ventilation de la cotisation globale. Elles sont utiles en cas de redressements URSSAF. Nous vous invitons à les conserver.

En cas de question, n'hésitez pas à solliciter la FNOGEC ou votre organisation professionnelle ou directement sur l'adresse suivante [prevoyance@branche-eep.org](mailto:prevoyance@branche-eep.org).

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en notre considération distinguée.

Jean-Louis Baudier

Pour le collège employeur  
et Jean-Claude Le Meur